

L'index d'égalité professionnelle est calculé en fonction des éléments suivants et sur les éléments de l'année N-1:



Au cours de l'année 2024, voici donc les résultats pour les 4 indicateurs calculés de l'index :

- 1er indicateur : incalculable
- 2ème indicateur :  35/35
- 3ème indicateur : incalculable
- 4ème indicateur :  5/10

Les indicateurs permettant d'établir l'index Egalité Femmes-Hommes ne s'adaptent pas à notre entreprise, ce qui le rend incalculable au titre de l'année 2024.